

Action n°3.2

Appel à projets Recherche technologique

Quel est l'objectif du dispositif ?

L'appel à projets vise à mobiliser les acteurs de la recherche académique et de la recherche appliquée sur des thématiques marquées par les questions technologiques (capteurs, outils d'aide à la décision, agriculture numérique, dispositifs de mesure...). Les projets retenus doivent permettre d'entreprendre et de soutenir des actions ambitieuses en matière de recherche technologique afin d'apporter des solutions technologiques innovantes pour répondre aux besoins des secteurs agricoles et agroalimentaires et favoriser la transition vers la multi performance économique, environnementale, sociale et sanitaires de ces secteurs, de l'amont à l'aval.

Pour quels projets ?

Les objectifs et les critères éligibilité et de sélection de l'appel à projets sont précisés dans le cahier des charges de l'appel à projets.

Qui sont les bénéficiaires éligibles ?

Les instituts techniques agricoles et agro-industriels.

Quelle est la nature et le montant de l'aide apportée ?

L'aide est apportée sous forme de subvention selon deux modalités :

- modalité A : Le taux d'aide maximum est de 80 %, avec des subventions plafonnées à 300 000 €, pour des projets de 3 ans et demi.
- Modalité B : Le taux d'aide maximum est de 80 %, avec des subventions plafonnées à 100 000 €, pour des projets de 18 mois

Quel est le calendrier de mise en œuvre ?

Il s'agit d'un appel à projets annuel.

Le règlement de l'appel à projets 2019 est présenté dans la note de service [DGER/SDRICI/2019-21](#). La date limite de transmission des dossiers finalisés pour cet appel à projets est fixée au 18/03/2019 (minuit).

Quels sont les financements prévus ?

L'appel à projets est financé par le CASDAR. A titre indicatif, l'enveloppe 2018 de cet appel à projets était de 3,5 M€

Qui contacter ?

La DGER - dar.dger@agriculture.gouv.fr

Liens utiles :

<http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-appels-projets>